



SIAAP
Schéma directeur
INDUSTRIEL

Trajectoires
PERFORMANCE ÉPURATOIRE
ÉNERGIE
ENVIRONNEMENT

Un Schéma Directeur Industriel pour répondre aux enjeux de l'assainissement francilien

Maîtriser durablement l'impact et l'empreinte environnementale du SIAAP en assurant la soutenabilité financière et son intégration territoriale

Faire évoluer les infrastructures et les pratiques industrielles...

Le Schéma Directeur Industriel (SDI) oriente les choix industriels, afin d'assurer la performance, la robustesse et la résilience du système d'assainissement à long terme. Il assure une réponse efficiente aux exigences réglementaires, territoriales et climatiques, tout en veillant à la cohérence avec la stratégie de sécurisation industrielle des sites et les ressources humaines et financières disponibles.



Unité de méthanisation de Seine Aval

* Programme scientifique et d'innovation industrielle du SIAAP (www.inneauvation.fr)
** Schéma Directeur d'Assainissement au sens de l'article 12 de l'Arrêté du 21 juillet 2015

DEUX LEVIERS D' ACTIONS

Les décisions portées par le SDI impactent l'évolution des infrastructures (filiales de traitement, ateliers, zones d'aménagements écologiques et évolution incrémentale) et l'évolution des modes de fonctionnement (pratiques d'exploitation et de maintenance, politique d'achat et de construction), tout en s'assurant de bénéficier des évolutions technologiques.

DES ORIENTATIONS ET DES CHOIX PRIS...

... À L'AUNE DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

À l'appui de ce SDI, trois trajectoires intégrées, coordonnées et cohérentes, soutenues par la démarche InnEAUvation*, apportent le juste niveau d'éclairage sur la performance du système d'assainissement et la qualité des milieux, (1) la trajectoire performance épuratoire du système d'assainissement et qualité du milieu récepteur**, (2) la trajectoire valorisation de l'énergie et des sous-produits et (3) la trajectoire environnement.

... À L'AUNE DES GRANDES ÉVOLUTIONS TENDANCIELLES

Il s'agit d'anticiper et de prendre en compte dans les choix industriels (1) les tendances climatiques à l'échelle du bassin Seine-Normandie (pluviométrie, conditions physiques et hydrodynamiques du milieu récepteur), (2) les tendances territoriales à l'échelle de la ZAP (déographie, urbanisme et pratiques de consommation) et (3) les tendances réglementaires impactant l'activité d'assainissement (performance, impact et empreinte environnementale).

RÉUSSIR LA DERU,

ENTRE CO-CONSTRUCTION ET RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

La révision de la DERU (Directive Eaux Résiduaires Urbaines) est synonyme d'augmentation du niveau d'exigence. Cet accroissement concerne la performance des systèmes d'assainissement, mais également l'efficacité hydrique des territoires urbains. La hauteur de la marche à franchir oblige à l'efficacité environnementale. D'une part, il s'agit de privilégier les investissements qui conduiront aux bénéfices environnementaux les plus notables sur les bassins versants français. D'autre part, il s'agit de construire une réponse plurielle au défi de la DERU révisée, intégrant notamment le développement d'infrastructures d'assainissement et une adaptation de la

ville, pour une meilleure gestion de l'eau de ruissellement. Opérer cette seconde mue de l'assainissement français, 30 ans après celle de 1991, suppose également l'adoption d'une stratégie collective qui soit éclairée et partagée. Un éclairage pour évaluer les conséquences technico-financières des choix, qu'il s'agisse de définition de seuils, de calendrier de mise en œuvre, et de modalités d'application. Une stratégie partagée avec l'ensemble de la chaîne d'acteurs, les opérateurs de l'eau et de la ville, les organismes de financement, mais également les autorités.

...Pour s'assurer de l'atteinte des 9 cibles de performance

PERFORMANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

L'objectif est de renforcer la performance de l'assainissement mais également l'efficacité hydrique des territoires urbains. Pour l'assainissement francilien, il s'agit d'exprimer pleinement les capacités existantes (collecte, traitement, production d'énergie) et d'engager la réalisation d'ouvrages complémentaires après évaluation des bénéfices environnementaux tout en préservant la souveraineté énergétique et financière du SIAAP.



DERU COLLECTE Objectif de réduction de la proportion d'eau usée déversée sans traitement



DERU MICRO-POLLUANTS Objectif de rendement d'élimination de micropolluants chimiques et biologiques en lien avec les usages visés



DERU MACRO-POLLUANTS Objectif de rendements annuels d'élimination des composés azotés et phosphorés et de concentrations journalières



DERU NEUTRALITÉ ÉNERGÉTIQUE Objectif d'atteinte de la neutralité énergétique en réduisant l'énergie utilisée et en maximisant l'énergie produite

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

L'objectif est de trouver l'équilibre permettant de réduire à la fois l'impact et l'empreinte environnementale de l'assainissement. Le pilotage du système d'assainissement et les choix d'investissement doivent ainsi limiter en toutes circonstances la pollution des milieux récepteurs tout en préservant la biodiversité et en maîtrisant les émissions de GES.



DCE Objectif de qualité environnementale des masses d'eau en temps sec et sa non-dégradation par les événements pluvieux



EMPREINTE CARBONE Objectif de maîtrise de l'empreinte carbone par la diminution du bilan GES et l'augmentation des émissions évitées/séquestrées



BIODIVERSITÉ TERRESTRE Objectif d'amélioration des indicateurs faunistiques et floristiques reconnus à l'échelle régionale

RÉSILIENCE ET INTÉGRATION DES INSTALLATIONS

L'objectif est de maintenir et renforcer la performance, la résilience, la sécurité industrielle et la sûreté de fonctionnement de l'assainissement francilien. La maintenance à l'optimum technico-économique est la clé de voute de la performance. L'amélioration continue du patrimoine doit renforcer l'intégration urbaine des installations, la maîtrise des nuisances olfactives, sonores et visuelles et la valorisation des ressources au bénéfice des territoires.



RÉSILIENCE Objectif de renforcement de la sûreté, de la sécurité, de la fiabilité et de la résilience du système d'assainissement



INTÉGRATION TERRITORIALE Objectif de maîtrise des nuisances, olfactives, sonores et visuelles et des bénéfices apportés au territoire (énergies, eau traitée et sous-produits)



SIAAP Schéma directeur INDUSTRIEL

Trajectoires PERFORMANCE ÉPURATOIRE ÉNERGIE ENVIRONNEMENT

Le Schéma Directeur Industriel vise à maîtriser durablement l'impact et l'empreinte environnementale de l'assainissement francilien tout en assurant sa soutenabilité financière et son intégration territoriale.

La programmation financière décennale des besoins en évolution des infrastructures est traduite dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, voté annuellement par le Conseil d'administration. Sa ventilation par cible de performance permet une analyse technico environnementale des investissements. Toutes d'importance stratégique, ces cibles n'ont pas le même poids financier.

Les cibles de performance du système d'assainissement représentent plus du tiers des investissements. Il s'agit principalement de la construction d'ouvrages de stockage et de traitement nécessaires au renforcement de la performance.

Les cibles de performance environnementale ont un impact financier moindre du fait des efforts financiers consentis ces dernières décennies pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. En outre, nombre d'actions restant à engager relèvent de l'évolution des modes de fonctionnement (pratiques d'exploitation et de maintenance, politique d'achat et de construction), moins impactante financièrement que les évolutions des infrastructures.

Les cibles résilience et intégration territoriale représentent plus de la moitié des investissements. Il s'agit de la mise à niveau des standards pour augmenter la disponibilité des ouvrages et réduire leur vulnérabilité, mais également de la maintenance patrimoniale qui sous-tend la performance industrielle.

Par ailleurs, un volume financier représentant environ 20% du PPI est provisionné pour engager les futures opérations d'évolution de patrimoine en cours d'étude d'opportunité.



Retrouvez le SDI et son PPI associé
sur siaap.fr